



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté préfectoral DCL/BRGEA n°2026 - 102 en date du 18 mars 2026 fixant l'ordre et la composition des listes candidates au 2ème tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des Hauts-de-Seine du 22 mars 2026.**

Le préfet des Hauts-de-Seine

**Vu** les articles L.260 à L.267, et R.28 du code électoral ;

**Vu** le décret en date du 31 octobre 2024 portant nomination de monsieur Alexandre Brugère en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour les élections municipales et communautaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2026-02 en date du 5 janvier 2025 fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

**Vu** les déclarations de candidatures déposées et enregistrées à la préfecture des Hauts-de-Seine pour le second tour de scrutin des élections précitées en date du 22 mars 2026 ;

**Considérant** la conformité des déclarations de candidatures déposées et enregistrées en préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Considérant** le tirage au sort du 26 février 2026 effectué en préfecture des Hauts-de-Seine afin d'attribuer les emplacements d'affichage ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

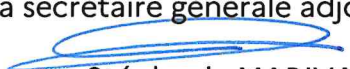
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'ordre et la composition des listes candidates au second tour de scrutin le 22 mars 2026 des élections municipales et communautaires des Hauts-de-Seine, régulièrement enregistrées, tels qu'ils résultent du tirage au sort prévu par l'article R.28 du code électoral, sont annexés au présent arrêté.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,  
  
Stéphanie MARIVAIN